

et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville, et qu'il soit transmis au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour être sanctionné.

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin PAYETTE,

Le Conseil s'ajourne à lundi, le 6 novembre prochain, à 3 heures, pour continuer le présent ordre du jour.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Ville.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 31 octobre

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Sauvageau, Stearns, Bumbray, Lemay, Chaussé et Lévy.

—Sont reçues les soumissions suivantes pour la construction d'une nouvelle bâtisse destinée à l'installation d'une pompe à la station du bas niveau:

<i>Pour la maçonnerie et l'ouvrage en briques</i>	
Pierre Labelle	\$5,600
Côté & Marsan	3,486
Canada Roofing Co	3,690

<i>Pour l'ouvrage en bois, couverture, peinture, etc</i>	
Chas. Benard	\$ 920
Eug. Desormeaux	1706
Côté & Marsan	1395
Canada Roofing Co	1800

M. l'échevin Bumbray

Propose: Que le contrat pour l'ouvrage en bois, couverture, peinture, etc., soit adjugé à M. Chas Bénard à raison de \$920, le tout conformément aux plans et au cahier des charges.

La proposition est adoptée.

M. l'échevin Chaussé

Propose: Que le contrat pour la maçonnerie et l'ouvrage en briques soit adjugé à MM. Côté & Marsan à raison de \$3,486, le tout conformément aux plans au cahier des charges.

Proposition adoptée.

—A la suggestion de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: De nommer un inspecteur qui sera chargé de surveiller les travaux des entrepreneurs de la construction du nouvel édifice en question et de voir à ce que soient suivis les plans ainsi que le cahier des charges.

—Sont reçues les soumissions suivantes pour la fourniture de 2,000 tonnes, plus ou moins, de charbon mou à vapeur pour la station de pompes du bas niveau.

J.-O. Labrecque & Cie, Charbon mou à vapeur, Dominion, R.-m.	\$3.71
L. Cohen & Son	3.71

Résolu: De diviser l'adjudication du contrat entre MM. Labrecque & Cie et L. Cohen & Son, à raison de \$3.71 la tonne.

—*Résolu:* De rembourser à MM. J.-O. Labrecque & Cie la somme de \$486 en acompte du dépôt qu'ils ont fait en acceptant certains contrats pour la fourniture de charbon.

—*Résolu:* De rembourser comme suit leurs dépôt aux soumissionnaires pour la construction du nouvel édifice et pour la fourniture du charbon.

Montant du dépôt.	Remboursement.
Pierre Labelle	\$450
Côté & Marsan	400
Canada Roofing Co	700
Chas. Benard	250
Eug. Desormeaux	250
J.-O. Labrecque & Cie	800
L. Cohen & Son	800

Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City and that the same be transmitted to the Lieutenant-Governor in Council for approval.

On motion of Ald. SADDLER, seconded by Ald. PAYETTE,

The Council adjourned until Monday, the 6th November next, at 3 o'clock, to continue the present order of the day.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Assistant City Clerk.

WATER COMMITTEE

Report of Meeting held the 31st October

Present: Ald. Clearihue, Chairman, Sauvageau, Stearns, Bumbray, Lemay, Chaussé and Lévy.

—Tenders for the erection of a new pump building at the Low Level Pumping station, were received from the following parties:

<i>For Masonry and Brick Work.</i>	
Pierre Labelle	\$5,600
Côté & Marsan	3,486
Canada Roofing Co	3,690

<i>For Woodwork, Roofing, Painting, etc.</i>	
Chas. Benard	\$ 920
Eug. Desormeaux	1706
Côté & Marsan	1395
Canada Roofing Co	1800

Ald. Bumbray moved:

"That the contract for the wood work, roofing, painting, etc., be awarded to Chas. Benard, for the sum of \$920.00, the whole in accordance with the department's plans and specifications."

The motion was carried.

Ald. Chaussé moved:

"That the contract for the masonry and brickwork be awarded to Côté & Marsan, for the sum of \$3,486.00, the whole in accordance with the department's plans and specifications."

The motion was carried.

—On the suggestion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That an inspector be appointed to supervise the contractors' work on the new building and see that the plans and specifications are followed.

—Tenders for 2,000 tons, more or less, of steam coal for the low level pumping station were received from the following firms:

J. O. Labrecque & Co., Dom. soft steam coal, R.-m.	\$3.71
L. Cohen & Son	3.71

Resolved: To divide the contract between J. O. Labrecque & Co. and L. Cohen & Son, at \$3.71 per ton.

—*Resolved:* To refund Messrs. J. O. Labrecque & Co. the sum of \$486 on account of their deposits made in connection with coal contracts.

—*Resolved:* To refund the following parties their deposits made with their tenders for the new building and coal as under:

Amount of deposit.	Refund.
Pierre Labelle	\$450
Côté & Marsan	250
Canada Roofing Co	700
Chas. Benard	250
Eug. Desormeaux	250
J. O. Labrecque & Co.	800
L. Cohen & Son	800